

CR réunion du 12/01 dans le Finistère

Formateurs :

IPR

professeur formé pour intervenir en disciplinaire mais à qui on a finalement demandé d'intervenir en interdisciplinaire

1 personne représentant les IEN est également intervenue pour nous expliquer les possibilités de la SEGPA inclusive.

La formation s'est déroulée en 4 temps :

- réunion plénière pour « mettre à jour » et « à niveau » les connaissances des professeurs sur la réforme.
- réunion en demi-groupe pour exposer les objectifs et qui a beaucoup débordé sur d'autres sujets.
- création de projets AP / EPI en groupes disciplinaires
- bilan en plénière.

Temps 1.

Les formateurs se sont présentés.

Nous avions sur les tables des papiers pour les questions « suffisamment générales » pour qu'il soit constructif d'y répondre en dehors du cadre de l'établissement. L'IPR nous a présenté diaporama à l'appui les grandes lignes de la réforme, insistant sur le parcours diversifié et personnalisé. (les collègues ont souri jaune à cette partie de l'exposé). Certains ont fait remarquer que les enseignants connaissaient les grandes lignes et que ce n'était pas là l'intéressant, l'IPR a répondu que tous les enseignants n'en étaient pas au même point et que l'intérêt de la J1 était justement de ramener l'ensemble des collègues au même niveau de compréhension et de connaissance des différents aspects de la réforme. Il a également expliqué que la question des moyens était bien sûr primordiale mais qu'elle serait traitée en établissements car elle ne pouvait se régler de la même manière dans les grands établissements et les petits. (la marge des établissements ayant plus de classes de chaque niveau étant bien sûr plus grande, 1 heure d'option , de dédoublement ou de co-intervention (par exemple pour les élèves en difficulté) coûtant proportionnellement moins cher si on dispose de 6*2h45 que si on dispose de 2*2h45).

J'ai tout de même posé la question de la personnalisation en classe entière notamment pour les élèves en difficulté (comment faire AP à 30 ?) L'IPR a souri comme s'il attendait la question (ce qui était sans doute le cas) et laissé sa co-formatrice répondre que les 2h45 de marges pouvaient être une partie de la réponse.

« Et les options dans ce cas ? » C'est pour cela que cela sera traité en établissement car la réponse ne peut être la même dans un grand établissement et dans un petit.

Il a aussi expliqué que les 2h45 par division étaient un minimum et que le chef d'établissement pouvait essayer de négocier davantage s'il y avait des projets particuliers et suivant les besoins locaux. Ce que certains collègues ont noté comme créant des inégalités et non les résolvant. L'IPR n'a pas contredit.

De plus il a expliqué que les heures d'Epi restaient des heures disciplinaires et que le chef d'établissement avait toute latitude pour les mettre en place sur les propositions des collègues (nombres d'intervenants, de semaines...) du moment qu'au moins 2 disciplines étaient concernées. Sur les petites matières notamment, rien n'impose un nombre minimum d'heures consacrées à l'EPI du moment qu'au final l'élève dispose d'environ 72h sur l'année.

Deux disciplines par EPI et pas nécessairement deux enseignants (notamment dans le cas des collègues français latin ou breton histoire) même s'il peut être intéressant d'impliquer le professeur d'histoire sur un EPI langue et cultures de l'antiquité.

Concernant les programmes par cycle, il a essayé de les présenter comme une souplesse pour l'enseignant tout en reconnaissant que cela pose problème pour les élèves qui changent d'établissement ou les TZR et que cela devrait être résolu au cas par cas.

Dans les deux temps suivants, j'étais avec le groupe pris en charge par le professeur formateur même si l'IPR est intervenu en fin de séance en petit comité. Le professeur formateur avait une façon plus directe de présenter les choses, mais pour autant que je l'ai entendu, l'IPR avait l'air d'accord sur la plupart des questions soulevées.

Il a commencé de manière sympathique, ce qui a sans doute permis de garder une discussion relativement constructive.

« Bien, nous savons tous qu'il y a les consignes du ministère et la réalité du terrain, nous sommes ici pour essayer de construire quelque chose qui prenne en compte les 2. »

1er exercice : expliquer ce que l'on souhaite d'un élève de fin de troisième. Cela n'a guère convaincu les collègues, mais la discussion a fortement digressé sur l'inégalité créée par l'autonomie laissée aux chefs d'établissement, qui doivent négocier mais n'ont pas forcément à cœur toutes les options (cas du breton notamment) ou tous les collègues (notamment un cas particulier assez dramatique), voire qui outrepassent d'ores et déjà leurs droits.

2ème exercice : après nous avoir expliqué la différence entre AP et EPI, et les possibilités de mises en oeuvre extrêmement large (les heures n'ont pas nécessairement à être fixées dans l'emploi du temps à l'année ou au trimestre et restent des heures disciplinaires s'appuyant sur les programmes... le professeur de Svt peut donner 5 heures à un projet EPI, le professeur de sport 10, le prof de maths 8, l'important étant qu'à la fin de l'année, l'élève ait eu environ ses heures d'EPI. Le professeur formateur nous a demandé de trouver une idée d'AP et d'EPI.

L'une des idées était un AP de début de sixième, en méthodologie vue que les heures de vie de classe semblent avoir disparu du tableau avec la réforme. Le débat était donc de savoir s'il était possible de se servir de l'AP pour une notion ne relevant pas directement des programmes et s'il était envisageable de concentrer un AP sur une semaine en début d'année ou les quelques semaines de début d'année afin que tous les collègues interviennent et pas seulement le professeur principal (car faire méthodologie sur les heures disciplinaires du PP pose problème notamment pour les matières à faible volume horaire hebdomadaire). De même apparemment un collègue a proposé de concentrer les EPI sur 2 semaines dans l'année, mais le rectorat n'aurait pas encore pris position à ce sujet.

Une solution commode pour dédoubler une classe sans consommer les 2h45 de marge est apparue sur un autre projet : intégrer le professeur documentaliste aux EPI de lettres, et l'inspecteur a confirmé que les documentalistes sont concernés par la réforme.

Le professeur formateur nous a aussi dit qu'il était évident que beaucoup de choses changeaient en même temps l'année prochaines et qu'il y aurait des réajustements, qu'il n'était donc pas utile de se « prendre la tête à vouloir tout révolutionner l'an prochain », ça allait déjà être compliqué avec les programmes chamboulés, il fallait au maximum réutiliser les projets déjà en cours (type histoire des arts), mais en formalisant de manière un peu différente.

En fin de séance, l'IPR est intervenu en comité réduit et a répondu à certaines questions.

Concernant les classes patrimoine (ex de Pont l'Abbé ou le professeur d'histoire geo étudie le pays bigouden dans l'espace proche, le professeur de sport fait galoche en sport de lancer, le professeur de français étudie les contes et légendes bretonnes, le professeur de breton la langue et quelques points de civilisation.). D'une part, les classes à Pac ou CHAM seraient maintenues, d'autre part ce même type de projet à un autre niveau que sixième ferait un parfait Epi. Et l'IPR a aussi confirmé que les heures d'EPI n'ont pas à être inscrites à l'EDT du moment que le conseil d'enseignement (ou pédagogique) les a entérinés et qu'elles peuvent être réparties suivant les souhaits des enseignants. De même pour l'AP, il n'est pas obligatoires d'avoir un trimestre complet sur une matière.

Concernant la question des manuels, il a dit n'avoir pas encore suffisamment d'éléments pour nous éclairer sur la question. Cependant il a accepté de donner son avis personnel, qui était que les manuels par cycle ne posaient problème que si on restait sur des manuels papier et que la solution passerait probablement par des manuels en partie numériques. (en espérant que le réseau informatique soit fonctionnel)

Concernant le breton, l'IPR n'ayant pas l'option breton dans les collèges dont il, s'occupait n'avait pas cherché toutes les informations à ce sujet mais a pris le temps de me poser des questions. Il avait entendu dire que la région avait fait valoir la spécificité régionale et me demandait si le débat était clos (concernant l'option breton dans ou hors DGH). Sa collègue a répondu qu'une réunion avait lieu mardi 12 (à Rennes pensait-elle) à ce sujet justement, soit au moment où nous en parlions.

Dernier temps bilan collectif . L'IPR a conclu en disant que la journée avait été constructive (pour chacun espérait-il, et les collègues ont exprimé moins de doute qu'au début de la journée.) Il nous a rappelé les calendriers J2 suivant les établissements, expliqué que la réunion en soirée était rendue nécessaire pour permettre la présence des IEN (le sujet étant le cycle 3) et qu'il avait bien conscience que rendus à 19h après une journée de travail nous ne serions pas très réceptifs et qu'il essaierait de ne pas faire traîner les choses. Le cycle 4 sera abordé en établissement un mercredi après-midi. J3 et J4 seront disciplinaires et j5 à nouveau interdisciplinaire.